

Assemblée des Français de l'Étranger

**COMMISSION DES FINANCES
ET
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

SYNTHÈSE

**DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES
ECONOMIQUES**

Président : Marc VILLARD
Rapporteur : Radya RAHAL

9^{ème} SESSION DE L'A.F.E
22-28 SEPTEMBRE 2008

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. **VILLARD** Marc
Vice-Président : M.**GIRAULT** Pierre
Vice-Président : M. **TIZON** Michel
Secrétaire : Mme **BARBIER** Michèle
Rapporteur : Mme **RAHAL** T.Radya

	CIRCONSCRIPTION
M. ALEMANY Yves	<i>Membre désigné</i>
Mme BARBIER Michèle	Montréal
M. BELLANGER Serge	<i>Membre désigné</i>
M. BRIGNOLI Daniel	Ottawa
M. CADIC Olivier	Londres
M. CASTELNAU Jean-Louis	<i>Membre désigné</i>
M. CHAPPELLET François	Dakar
Mme CONWAY Hélène	Londres
COURCIER Maurice	Libreville
DARRASON Olivier	<i>Membre désigné</i>
DAWIDOWICZ Claude	Tel Aviv
DESPLANQUES Xavier	Tananarive
DURIEUX Bruno	<i>Membre désigné</i>
GIRAULT Pierre	Luxembourg
GRAF Paul	New Delhi

		CIRCONSCRIPTION
	GRANRY Eric	Nairobi
	HASNAOUI Fwad	Alger
	JUNGBLUT Henri	Le Caire
	KONDO NJANGA Samuel	Yaoundé
	LACHAUD Jean	Washington
Mme	LEPAGE Claudine	Stuttgart
MM.	MAC GAW Claude	Tananari
	MAKKI Guy	Abou Dhabi
	MARCILHACY Emmanuel	Montréal
	MASSIDA André	Djibouti
	NESINS Jean-Michel	Madrid
	OLLAGNIER Daniel	Berlin
	OMNES Yvon	Yaoundé
	PELISSON Gérard	<i>Membre désigné</i>
	PUJOL Jean	Andorre
Mme	RAHAL T. Radya	Alger
MM.	TESTARD Michel	Bangkok
	TIZON Michel	Abidjan
	TROMPE-BAGNARD Jacques	Yaoundé
	VALES Alain	Lisbonne
	VILLARD Marc	Bangkok
	VILLEROY de GALHAU Claude	Dusseldorf
	VINET Serge	Berne
	YUNG Richard	<i>Sénateur</i>

Liste des membres de la sous-commission Emploi et formation Professionnelle

Président : M. Marc **VILLARD**
Rapporteur : Mme Radya **RAHAL**

MM.	BELLANGER	Serge
	CADIC	Olivier
Mme	CONWAY	Hélène
MM.	DAWIDOWICZ	Claude
	JUNGBLUT	Henri
	KONDO NJANGA	Samuel
Mme	LEPAGE	Claudine
MM.	MARCILHACY	Emmanuel
	NESSINS	Jean-Michel
	YUNG	Richard

Hélène **CONWAY** dirigera les débats, aidée dans la synthèse par Monsieur Olivier **CADIC**, au titre de rapporteur.



**COMMISSION des
FINANCES et des
AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

REUNION DE SEPTEMBRE 2008

**PROGRAMME DE LA
COMMISSION**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. MARC VILLARD

<u>DATE</u>	<u>HORAIRES</u>	<u>THEMES</u>	<u>Invités</u>
Mardi 23 septembre MATIN	8 h 30	Dispositif d'appui au Commerce Extérieur et mise en œuvre de la convention DGTPE-UBIFRANCE-UCCIFE-AFCCI	M. Pierre-Antoine GAILLY, Président de l'UCCIFE
	10h 30 – 12 h 00	Programme 151	M. Jean ARTHUIS, Président de la Commission des Finances du Sénat
APRES-MIDI	14h 30 – 16 h 00	Programme 151	M. Alain CATTÀ, Directeur des Français à l'étranger et des Étrangers en France
	16 h 30 – 18 h 00	Réunion de travail : Analyse du budget et recommandations	

Mercredi 24 septembre			
	09 h 00 – 10 h 00	Evolution des réglementations ; travaux du Comité des usagers.	M. Cyril MALOINE, Directeur départemental, assistant de la Directrice Générale
MATIN	10 h 00 – 11 h 00	Mise à jour sur les conventions fiscales	M. Xavier FRANÇAIS, Directeur de division, Division de la fiscalité personnelle et du contrôle fiscal DRESG
			M. Blaise-Philippe CHAUMONT, chef du Bureau E1, Direction de la Législation fiscale, Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi ;
			M. Renaud COLLARD, adjoint à la sous-directrice des Conventions et de l'Entraide judiciaire, Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, MAEE ;
			Mlle Madeleine ELIE, rédactrice chargée des conventions fiscales, sous-direction des Conventions et de l'Entraide judiciaire, Direction des Français à l'étranger et des étrangers en France, MAEE.
	11 h 15 – 12 h 45	Les grands axes de l'aide publique au développement	M. Jérôme PASQUIER directeur général adjoint de la Direction Générale de la Coopération internationale et du développement MAEE
			M. Laurent AMAR, Sous-Directeur de la stratégie, des questions européennes et multilatérales, CID au MAEE
APRES-MIDI	14 h 30 - 18 h 00	Réunion de la commission : rédaction des synthèses et rapports	
		Sous Commission emploi formation	

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- PROGRAMME 151 PRESENTATION DE MONSIEUR ARTHUIS

- PROGRAMME 151 PRESENTATION DE MONSIEUR CATTÀ

-CENTRE DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS PRESENTATION DE MESSIEURS MALOINE ET FRANCAIS

- L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCAISE A L'ETRANGER, PRESENTATION DE MONSIEUR GAILLY

- CONVENTION INTERNATIONALE DE NON DOUBLE IMPOSITION PRESENTATION DE MONSIEUR CHAUMONT

- AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PRESENTATION DE MONSIEUR PASQUIER

- GROUPES DE TRAVAIL :

- TRAVAUX DE LA SOUS-COMMISSION EMPLOI ANIMES PAR MADAME CONWAY ET MONSIEUR CADIC**
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BUDGET DE L'AFE, ANIME PAR MONSIEUR VINET**

ANNEXES

LES CHIFFRES CLES DU PROGRAMME 151, PROJET DE LOI DE FINANCE

RESOLUTION N°1 / 09/08

VCEU N°1/09/08

INTRODUCTION

Les travaux de notre Commission s'articulent autour de deux pôles :

- Les Finances
- Les Affaires Economiques

Sur le premier point nous avons reçu :

Messieurs Jean Arthuis et Alain Catta pour aborder le sujet des budgets qui concernent les Français de l'Etranger.

Et le Groupe de travail sur le Budget de notre Assemblée s'est réuni.

Le second point quant à lui se divise en deux parties :

- La fiscalité avec l'audition du CINR et du Bureau des Conventions Fiscales
- L'appui au Commerce Extérieur avec l'audition du Président de l'Union Des Chambres de Commerce et d'Industrie Française à l'Etranger -UCCIFE-, et du Directeur Général adjoint de la Direction Générale de la Coopération internationale et du développement MAEE

Notre Commission "abrite" aussi la Sous-commission Emploi Formation qui a reçu le sous directeur des affaires Sociales de l'Expatriation et de la Maison des Français de l'Etranger.

Nous tenons à souligner combien nous sommes satisfaits des relations que nous avons pu nouer avec nos invités, de la qualité de leur intervention et du plaisir que nous avons eu à débattre avec eux, sur des sujets qui de prime abord peuvent apparaître comme rébarbatifs.

A l'issue des auditions, notre Commission a émis une résolution et un vœu portant respectivement, sur la mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires dans le Projet Annuel de Performance (PAP) du Budget 151.

Dans le cadre du Programme 151, nous avons demandé que les documents relatifs à l'établissement du budget nous soient communiqués avant notre session de septembre afin que nous puissions émettre des avis destinés aux parlementaires¹.

¹ Voir annexe

SYNTHESE DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN ARTHUIS **Président de la Commission des Finances au Sénat**

En introduction nous citerons Monsieur Arthuis car ses propos confortent et légitiment notre Commission dans son désir d'être plus active, plus présente sur la préparation des budgets concernant les Français de l'Etranger, mais également, et c'est important pour la compréhension de l'ensemble, plante le décor budgétaire :

J'ai accepté votre invitation avec beaucoup de plaisir car je souhaite que nous puissions cultiver une relation de confiance et nous connaître mieux mutuellement, afin d'être en mesure de traiter de façon pertinente les projets de loi de finance, lorsqu'il nous sont présentés. Dans un contexte général que vous savez particulièrement contraint puisque nous avons voté une loi de finance pour 2008 en déficit prévisionnel de 42 milliards d'euro, que nous avons voté quelques semaines auparavant un projet de loi de financement de la sécurité sociale en déséquilibre d'à peu près 8 milliards d'euro, compte tenu du régime spécial agricole, du FIPSA et qui va s'en doute générer 2,7 milliards supplémentaire de déficit donc un cadre très contraint.

Nous sommes entrés avec la loi organique, c'est la loi de finance dans une nouvelle démarche de présentation, de discussion, d'exécution, des lois de finance, l'objectif étant de substituer à une culture de moyen, une culture de performance.

Donc, à l'occasion du passage d'une culture de moyens à une culture de performance, le Président de la Commission des Finances au Sénat souhaite cultiver une relation de confiance avec l'AFE; elle est en effet, avec le rapporteur spécial Adrien Gouteyron, la plus assidue sur l'analyse de l'action extérieure de l'Etat. Il s'agit ainsi de traiter de façon pertinente les projets de Loi de Finances lorsqu'ils sont présentés, avec des indicateurs de gestion aussi fiables que possible et des objectifs à valider.

- Dans le PAP le seul indicateur qui permette de suivre actuellement le budget alloué à la sécurité des français est l'évolution de la consultation du site « Conseil aux voyageurs ». Il permet de justifier des dépenses et d'assurer la sécurité des Français à l'Etranger et d'aider à la prise de décisions. Il nous semble donc que la recherche d'indicateurs performants est l'un des points à développer pour améliorer la qualité des évaluations et des décisions.

Avant la création du Ministère de l'Immigration, le programme 151 (inclus dans la mission Action Extérieure de l'Etat) supportait les crédits consacrés à l'Office Français de Protection des Réfugiés Apatrides- OFPRA-, à la Cour Nationale des Droits d'Asile et à la Sous-direction de la Circulation des Etrangers, chargée de l'établissement de la doctrine à propos des visas. Ce transfert de crédits ne va pas sans poser des questions de périmètre entre le Ministère des Affaires Etrangères. De plus, il a été prévu de transférer le service informatique vers le Ministère de l'Immigration.

C'est pour cette raison que le programme 151 se retrouve allégé d'une cinquantaine de millions d'euros dans le projet de Loi de Finances 2009. En loi de règlement 2007, examinée au début de l'été 2008, les crédits du programme 151 s'établissaient à 331,7 millions d'euros, dont 222 millions d'euros au titre du Service Public des Français à l'Etranger, auxquels il faut ajouter 62,9 millions au titre des services de visas et 49,2 millions au titre du droit d'asile; ces derniers, dans la Loi de Finance pour 2008, passent au Ministère de l'Immigration.

La question des crédits de l'Agence de l'Enseignement Français à l'Etranger, aujourd'hui incluse dans le programme 185 « rayonnement culturel et scientifique » est l'un des grands points débattus dans le cadre de ce projet de Loi. S'agissant d'un service rendu aux Français à l'étranger, certains estiment qu'il faudrait rapatrier les

crédits vers le programme 151. D'autres observent que plus de la moitié des élèves sont des enfants d'étrangers et que c'est une façon de constituer un réseau et de donner à la France un rayonnement particulier, i.e. que cela relève bien de l'action extérieure. L'AFE est encore une fois invitée à participer à ce débat dont la solution semble difficile au regard des promesses présidentielles.

Le programme 151 est contesté au sein d'une architecture budgétaire elle-même en question. Pour répondre à ce problème, le comité expert qui procède à l'audit des différents programmes a proposé à deux reprises la fusion dans un même programme des moyens des réseaux des postes à l'étranger, proposition que le rapporteur spécial ne reprend pas. En effet, il estime que les carences de gestion ne plaident pas en faveur d'une extension du champ de compétences du programme.

Ainsi, la question de la prise en charge des frais de scolarité des enfants Français à l'étranger, gratuité voulue par le Président de la République, pose de sérieux problèmes budgétaires. C'est une mesure qui n'est pas vraiment pilotée et son financement a été couvert, en 2007, par un prélèvement sur les crédits sur le fonds de roulement de l'OFPPA, procédure qui ne peut pas se renouveler.

- En 2007, 2 333 demandes de prise en charge ont été présentées (plus de 90% de celles attendues). Pour la seconde année en cours d'examen, 4637 dossiers ont déjà été présentés, pour une prise en charge maximum de 5965. Si la mesure se propage totalement, à effectif et à frais de scolarité constants, la dépense minimum estimée est de 260 millions d'euros à l'horizon 2020; minimum, car la montée des dépenses pourrait être plus rapide que celle attendue, ce qui est d'autant plus inquiétant que la somme minimale est déjà conséquente.

Cela conduit à une augmentation du financement public de l'enseignement Français à l'étranger de l'ordre de 80%. Ajoutée aux crédits de paiement, cela représenterait 30,5% des crédits de l'action dévolus à la communauté française, pour une progression de 11%. Notre intervenant rappelle que la mission première du Quai d'Orsay est l'action diplomatique de la France, et pour financer la gratuité dans le cadre du budget du Quai d'Orsay, il faut procéder à des redéploiements de crédits, démarche complexe compte tenu des très fortes contraintes qui pèsent sur lui. C'est d'autant plus problématique que la gratuité se fera aux dépens des crédits alloués aux agrandissements physiques nécessaires si le nombre d'élèves scolarisés augmente suite à la prise en charge des frais de scolarité. De plus, dans une logique budgétaire, on ne pilote pas vraiment la liberté tarifaire complète, alors que les lycées homologués ont une politique tarifaire très dynamique.

En termes de chiffres, cela signifie qu'il va y avoir un transfert de la mission Enseignement Scolaire vers la mission Action Extérieure de l'Etat : la hausse des frais de scolarité se répercutera, budgétairement, sur la mission Action Extérieur de l'Etat au titre de la mesure de gratuité, résultat d'autant plus paradoxal qu'il risque de s'accompagner d'une réduction de la part d'enfants étrangers du pays d'accueil, i.e. une forte réduction de la fonction rayonnement, objectif premier du programme 185. Par ailleurs, il ne faut pas exclure la possibilité que la gratuité soit étendue aux enfants étrangers ressortissants d'un pays de l'UE, ce qui augmenterait encore plus les coûts de la mesure.

La gratuité entraînerait un coût de scolarité par enfant moyen supérieur à celui de la scolarisation en France alors que ceux scolarisés en France payent leurs impôts en France. Partant de ce constat, le rapporteur spécial propose de plafonner la prise en charge de la scolarité selon des modalités qui pourraient varier selon les régions du monde, proposition unanimement partagée par ceux qui ont participé à l'examen de la

mission Action Extérieur de l'Etat pour 2008. Ce plafonnement permettrait de piloter avec plus d'aisance l'opération et surtout de la pérenniser. D'autres pistes sont envisagées, comme une modulation qui tiendrait compte, à la marge, du revenu des parents où, comme cela se fait déjà au Luxembourg, il est possible soit d'effectuer un lobbying aboutissant à une loi spécifique concernant « l'enseignement privé étranger », soit d'entamer des négociations internationales pour que le pays percevant l'impôt sur le revenu participe en partie au moins (en l'espèce 80% : investissements au Luxembourg et 50% : frais de scolarité, depuis 2004) au financement de la scolarisation.

En conclusion, notre intervenant s'interroge sur la pérennité du programme 151 et de l'intérêt d'une extension avec le programme 185.

SYNTHESE DE L'INTERVENTION DE MONSIEUR ALAIN CATTÀ **Directeur de la DFAE**

Notre orateur nous présente le projet de budget du programme 151 dont le détail est fourni en annexe et rappelle les différentes interactions entre le programme 151 et 185.

A partir de l'année 2009, la Loi de Finances sera présentée dans un cadre triennal. Ainsi, celle qui sera votée prochainement constituera le socle budgétaire pour les années 2010 et 2011.

Dans le projet de Loi de Finances 2009 qui a été présenté aux parlementaires, les crédits pour le programme 151 augmentent en valeur absolue. Cette augmentation est encore plus nette à structure constante, base sur base – i.e. en retirant les crédits de la Sous-direction des Personnes, devenue Centre des crises, et les crédits informatiques appliqués aux visas, passés au Ministère de l'Immigration, pour un total d'environ 16 millions d'euro –.

Il faut rappeler que les artisans de la Loi de Finances restent les parlementaires; c'est à eux qu'il faut adresser la plus grande partie des questions. Les sites du Sénat, de Bercy, du Ministère des Affaires Etrangères, peuvent permettre de se procurer les documents tels que les rapports annuels de performances, projets annuels de performances des années 2007 puis 2008 – prêt au début de l'année 2009 –. Sur le projet de Loi de Finances, les points forts du budget sont les suivants :

- **Après la masse salariale**, le premier poste est l'action en faveur de la scolarisation des Français à l'Etranger. De 20 millions d'euro en 2008, on devrait atteindre 126 ou 127 millions d'euro en 2011 – somme 2,7 fois plus importante qu'en 2007 –.

Cependant, l'interaction entre le programme 151 et le programme 185 n'est pas sans conséquences. La question de la double tutelle budgétaire et administrative sur une seule et même politique et sur un même réseau scolaire qui est soulevée et, le cas échéant, il faudra mettre à plat le système d'allocation des bourses et de prise en charge.

Le Sénat avait souhaité, dans une considération de logique et de bon sens, que l'ensemble de ces crédits soient inscrits sur le programme 151. L'Assemblée Nationale a au contraire décidé d'affecter l'ensemble de ces crédits sur le programme 185, en disant que finalement c'était la fonction « rayonnement » qui devait l'emporter sur toute autre considération. En commission mixte paritaire, il avait été obtenu que le transfert soit posé, mais sans suite. La DFAE a été assez loin dans la réflexion au point d'être en mesure de proposer au Ministre, au Parlement et à l'AEFE, une structure de tutelle de la DFAE sous la forme d'une sous direction englobant tous les aspects du réseau scolaire français à l'étranger, carte scolaire, investissement gestion, aide aux familles etc.... Elle attend le feu vert.

- Deuxième point du budget, les crédits alloués à l'AFE augmentent de 5,44%. Cette augmentation anticipe le coût des élections en 2009 (2,3 millions d'euro) ainsi que la progression des besoins de l'AFE hors élection (180 000 euro en plus par rapport à 2008, soit 3,53 millions en 2009).
- Le pôle administration des Français connaît lui aussi une évolution satisfaisante. Le service central de l'état civil progresse de 16% (de 1,35 millions d'euro en 2008 à 1,571 millions d'euro en 2009), tout comme les agences consulaires (pour lesquelles un nouveau dispositif éducatif et réglementaire sera nécessaire) et le service d'entretien des cimetières français. L'administration remplit ses engagements en passant de 430 000 à 600 000 euro, ce qui devrait permettre de terminer les opérations de regroupement, notamment en Algérie.
- Autre évolution, la rénovation de l'informatique consulaire. Elle progresse de 31% (de 1,75 millions d'euro à 2,3 millions d'euro) pour mettre en place le vote électronique et

renouveler les applications informatiques dédiées au mode de gestion de nos communautés à l'étranger.

- En ce qui concerne les crédits sociaux, l'aide accordée à la Caisse des Français à l'Etranger s'élève à 500 000 euro, somme qui sera probablement reconduite les années suivantes. Depuis 2002 l'Etat s'est engagé à financer largement la troisième catégorie d'assurés sociaux. Cependant, le Ministère des Finances ne veut pas porter ce taux à 50% car les réserves de la Caisse s'élèvent à 74 millions d'euro. Cette question devra être impérativement posée lors des affinements de la Loi de Finances en 2010 et 2011.

De plus, les crédits de l'Aide Sociale, gérée par les CCPAS progresseront de 3%. Dans les pays où les aides sociales sont de niveau inférieur à ce qu'elles sont en France, les aides actuelles seront maintenues. En UE, dans les pays qui ne font pas encore partie de la zone euro (Pologne, République Tchèque, Hongrie et autres), où la monnaie s'apprécie par rapport à l'euro, on espère pouvoir relever les aides pour faire face à cette tendance.

Ces redéploiements ont aussi pour but de renforcer la solidarité vis-à-vis des pays émergents où les communautés sont particulièrement défavorisées, sans pour autant remettre en cause les progrès accomplis par ailleurs.

Les rapatriements restent en l'état.

Malgré un abattement léger, la Direction de la DFAE s'engage à couvrir les Centres Médicaux Sociaux (16 en Afrique).

- Concernant la masse salariale, il n'a pas été question des quelques 3600 Equivalents Temps Plein –ETP- (190 sur 310 millions d'euro), car leur maintien est quasi-automatique. Il y a 831 ETP dédiés aux opérations visas, payés par la DFAE ; néanmoins, ils travaillent pour le Ministère de l'Immigration qui entend avoir un droit de regard sur leur répartition. Il serait problématique qu'à l'occasion des priorités affichées par le Ministre de l'Immigration sur telle ou telle zone géographique il soit prélevé des ressources aujourd'hui dédiées à la gestion des communautés française pour faire face à ces besoins.

SYNTHESE DE L'INTERVENTION DE PIERRE ANTOINE GAILLY
Président de l'Union Des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à
l'Etranger

Notre Commission a souhaité entendre M. Pierre Antoine Gailly sur la mise en place de la convention quadripartite signée entre Ubifrance, l'UCCIFE, l'AFCCI, DGTPE

Présentation de l'UCCIFE

Les élus de l'AFE peut-être plus que quiconque sont en contact régulier des CCIFE. C'est pourquoi notre intervenant ne souhaite pas trop s'attarder sur la présentation de ces établissements. En bref, les CCIFE sont présentes dans 78 pays, et comptent 25 000 adhérents pour 114 établissements. Vieilles de plus de 100 ans, elles comptent plus de 900 collaborateurs. L'UCCIFE est un réseau privé, ce qui n'est pas le cas des Chambres de Commerce françaises en France. Les CCIFE fonctionnent davantage comme des associations et se sont développées par l'activité de leurs membres : leur taux d'autofinancement atteint ainsi plus de 90%. Le partenaire principal de l'UCCIFE est Ubifrance. Le reste est assuré par les Chambres de Commerce et d'Industrie françaises qui subventionnent certains programmes, avec des VIA, aide de la DGTPE, et enfin par des subventions locales puisque les CCIFE ont des cellules emploi et recrutement.

Le réseau UCCIFE a deux missions principales : l'animation des communautés d'affaires et l'appui aux entreprises. Certaines CCIFE organisent aussi des foires et des salons, comme le salon de l'aéronautique. On peut les classer en trois groupes croissants, en fonction du degré de service. La qualité, présumée identique.

Les accords UCCIFE –Ubifrance et leur mise en place

Les accords avec Ubifrance comportent deux volets :

- ce qui se passe en France
- ce qui se passe à l'étranger.

Il est important et intéressant de noter que jamais auparavant un système privé n'avait été pris en compte dans une lettre de mission comme celle qui a été rédigée en prélude de ces accords.

La mise en place de ces accords devra véritablement se faire pays par pays, en fonction des avantages comparatif de chacun des deux systèmes, tant les situations peuvent varier d'un endroit à l'autre.

Des économies substantielles et une meilleure productivité à l'étranger ?

Bien évidemment, cela ne suffira pas à résoudre le problème du commerce extérieur français, mais l'exemple du Maroc, où Ubifrance bénéficie d'un accord de licence, une franchise à la Chambre de Commerce française au Maroc, le bilan est assez édifiant. Le trafic a augmenté de 50% et actuellement 3 ou 4 personnes de statut local font le travail qui était auparavant assuré par la totalité de la mission économique. L'économie nette est supérieure au million d'euros annuels : cela marche parfaitement là où il y a des écarts salariaux entre la main d'oeuvre locale parfaitement formée. Bien évidemment, cette mutation des structures ne peut se faire de manière brutale, sans quoi elle risquerait de rencontrer des phénomènes de résistance locale.

En France

En France, DGTPE et Ubifrance se mettent en situation de confier l'essentiel de leur "business" au réseau des CCI françaises sous la houlette de l'ACFCI.

D'autre part, les entreprises seront envoyées vers le domaine de force de la CCIFE ou d'Ubifrance dans le pays de leur choix et seront accompagnées.

C'est ainsi que se dessine une ligne de répartition qui peut fonctionner dans la mesure où le calendrier, le catalogue produit et la politique tarifaire sont favorables.

Echéancier

La mise en place de ces accords peut se faire assez rapidement et sans trop de complications. Il faut que toutes les actions, i.e. des missions d'accompagnement, fassent l'objet d'un calendrier harmonisé, afin d'éviter qu'il n'y ait deux opérations sur un même pays à 8 jours d'intervalle non coordonnées. Dans les 6 mois, on devrait arriver à un programme fiable à 95%, succès considérable par rapport à la situation actuelle.

Il faut ensuite harmoniser le catalogue des produits et des services proposés aux PME, ce qui suppose de prendre en compte les différences culturelles. Ainsi, cette opération demande plus d'efforts et mettra quelques mois, peut-être une année avant d'aboutir.

De la perte utile vers l'investissement commercial.....

Enfin, problème le plus compliqué, celui de la politique tarifaire. Il y a là un gros chantier à construire avec Ubifrance. La vocation des CCIFE n'est pas de gagner de l'argent, bien que certaines CCIFE aient des filiales de services ou SARL locale. Tout cet argent reste toujours dans la chambre et aucune distribution des gains n'est faite. Il faut donc proposer des services et faire en sorte qu'ils soient à la fois dans un prix de marché et qu'ils permettent d'équilibrer les comptes.

Le réseau des CCIFE n'est pas surcapitalisé; tous les membres des Conseils d'Administrations et Bureaux sont des bénévoles. En face, chez Ubifrance il y a une culture de dépense de l'argent public illustrée par des propos tels que « la maison fera des pertes utiles » pour parler d'investissements commerciaux.

Il s'agit *in fine* de faire en sorte que les entreprises payent le minimum mais que cela finance et permette un développement du dispositif sur des bases saines, de façon à ce que la maison Ubifrance ne devienne pas consommatrice de frais de fonctionnement mais que ses crédits d'intervention augmentent. A titre d'exemple, les allemands ont des coûts permanents bien plus faibles que nous.

Mise en œuvre de la Convention

Nous devons donc depuis le 23 avril mettre en œuvre la convention mère. D'une part la décliner avec les 22 régions françaises au niveau des CCI françaises (il y a 15 conventions qui sont signées et d'ici la fin de l'année le tour de France sera bouclé). D'autre part nous devrions de la même manière signer des déclinaisons locales pays par pays. C'est un peu plus complexe les missions économiques pouvant être ou non suivant les pays Mission Economiques ou Ubifrance et dans l'immédiat les Présidents de Chambres Françaises à l'Etranger attendent de savoir avec qui ils devront finalement signer. Ceci prendra plus de temps à l'étranger comparativement à la France.

Une concurrence sur le terrain ?

Cette concurrence qui peut exister entre les Chambre de commerce locales et les missions économiques pourrait, dans des cas très rares, entraîner la disparition de quelques Chambre de Commerce. Mais ce problème reste marginal, puisque la concurrence en question ne concerne qu'une trentaine de Chambres, d'une part, et parce que les Missions Economiques n'existent

pas partout, d'autre part. Dans certains pays « orphelins, » il n'y a aucune structure assurant l'appui aux entreprises, notamment en Amérique Latine. Il est alors intéressant d'envisager des investissements pour y développer un VIA pour commencer les activités de service d'appui et conduire à la réception d'une mission, même modeste. Ce type de critique avait été fait à Ubifrance qui avait soutenu qu'ils préféraient concentrer leurs forces « là où il y a de la présence française. »

De manière plus globale, certains problèmes existants risquent d'être accentués suite à ces accords. Entre les Chambres de Commerce françaises sur le territoire et à l'étranger il n'y a pas toujours eu l'harmonie que l'on pourrait souhaiter; l'arrivée d'Ubifrance risque de perturber encore plus certaines régions, mais si cette harmonisation permet de mieux réguler, elle pourrait alors être bénéfique.

Les cellules emplois

Sur la question des cellules d'emploi, il persiste encore essentiellement des problèmes d'ambiance en fonction des pays. A Londres, il a été question de transférer la cellule d'emploi à la Chambre de Commerce, mais ça a avorté.

Par ailleurs, il faut noter que les services offerts par les Chambres de Commerce à l'étranger ne sont pas homogènes

Conclusion

La mise en œuvre de ces accords, que nous avons souhaités nous paraît un excellent moyen de renforcer les actions et de simplifier les démarches des PME-PMI.

Souvent présents dans les Chambres de Commerce ou Conseiller du Commerce extérieur, les membres de notre Commission souhaitent être tenu informé par l'UCCIFE de l'avancement de la mise en œuvre des accords, et feront remonter des informations de terrain.

CENTRE DES IMPÔTS DES NON RÉSIDENTS (CINR)

Synthèse des présentations de Messieurs Cyril MALOINE et Xavier FRANCAIS

La commission a reçu deux représentants de la DRESG Messieurs Cyril MALOINE, directeur départemental, assistant de la directrice générale, DRESG et Xavier FRANCAIS directeur de division, division de la fiscalité personnelle et du contrôle fiscal, DRESG.

Nos intervenants se sont divisés l'exposé, le premier intervenant sur l'évolution structurelle de la DRESG et le second nous exposant les avancées du comité des usagers suite aux différentes suggestions de notre Commission.

Evolution structurelle

Dans le cadre de la Régulation Générale des Politiques Publiques –RGPP- il y aura une fusion des services Direction Générale des Impôts –DGI- (assiette) et Direction Générale de la Comptabilité Publique –DGCP- (recouvrement), on a un rapprochement des deux structures et un interlocuteur unique pour les collectivités locales les particuliers et les entreprises.

Projet

Création des Services des Impôts aux Particuliers (SIP), selon Monsieur Maloine c'est une réforme emblématique, à l'horizon 2010 des SIP existeront sur tout le territoire.

Les engagements du comité des usagers

Les actions menées :

- Manifestations (Sénat, MFE, portes ouvertes à l'expatriation, conférence de presse)
- Réunion bimensuelle MFE et CINR pour des consultations personnalisées au usagers (rendez-vous par téléphone et rencontre au CINR)
- une formation pour 50 agents de l'Etat appartenant au Service de Coopération Internationale de Police a été mise en place
- Courriers à l'ensemble des usagers ayant des revenus de source française
- Informations aux pensionnés
- Amélioration du site www.impots.gouv.fr, ceux ayant un compte fiscal auront un accès à une newsletter leur donnant des informations les concernant en ligne
- Le téléphone, une légère amélioration mais beaucoup reste à faire

Les constats des membres de la Commission, des améliorations doivent encore se faire dans différents domaines:

- La diffusion est encore inadéquate malgré les progrès, car les indicateurs ne sont pas efficaces, une suggestion est faite pour améliorer les indicateurs en collaboration avec les Elus,
- Améliorer l'attente téléphonique,
- Améliorer la communication écrite
- Il a été demandé que les informations nécessaires pour effectuer des virements internationaux (code BIC et IBAN) destinés à permettre le paiement des impôts à partir de l'étranger soient indiquées systématiquement sur les avis d'imposition.

En conclusion, il est promis de mettre en place :

- Un indicateur défini en commun entre le CINR et notre Commission
- Un questionnaire sur le site pour mesurer la satisfaction des usagers
- Envoyer d'autres courriers aux usagers et d'améliorer le formulaire 2041^E

- Fin d'année une nouvelle offre de service sera mise en place : dématérialisation de la démarche de réclamations, mais cela ne sera possible que pour les usagers ayant leur certificat.

CONVENTIONS FISCALES DE NON DOUBLE IMPOSITION

Synthèse de la Présentation de Monsieur Blaise Philippe CHAUMONT

M. Blaise Philippe CHAUMONT, Chef du Bureau des Conventions Fiscales, Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi.

Notre intervenant nous a fait un exposé sur la nouvelle politique conventionnelle, et nous a brièvement exposé les mises à jour.

Politique conventionnelle

Elle est aujourd'hui basée sur le principe de l'échange d'informations entre les Etats souhaitant avoir des conventions de non double imposition avec notre pays. Les Etats ne voulant pas se conformer à ce principe selon les critères OCDE se verront refuser la possibilité de signer des conventions avec la France

Les atouts de cette nouvelle politique conventionnelle:

- tous les grands Etats mettent en place cette politique,
- une plus grande transparence dans les rapports entre Etats,
- au sein de l'OCDE il existe un forum sur les pratiques fiscales dommageables, qui a permis de constituer une liste noire d'Etats ne voulant pas se conformer au principe de l'échange de renseignements et de la levée du secret bancaire: Iles Marshall, Liechtenstein, Monaco, Libéria, Panama.
- la directive épargne au sein de l'UE : oblige les Etats à échanger les informations sur les revenus d'intérêts perçus, 3 Etats ont résisté à cette directive : la Belgique, le Luxembourg et l'Autriche en obtenant la faculté de lever une retenue à la source sur le revenu étranger dont 75% sont reversés au pays d'origine de l'épargnant de façon anonyme et libératoire.

L'inconvénient de cette politique:

- désavantages comparatifs : la base d'imposition des grands Etats s'appauvrit, contrairement à celle des « paradis fiscaux », néanmoins on peut espérer que la réunion prévue le 23 octobre 2008, sur l'échange de renseignements permettra de maintenir la pression sur les « paradis fiscaux », et leur imposer plus de transparence.
- Certaines conventions sont bloquées avec des Etats comme Chypre et Hong-Kong du fait du non échange de renseignements.

Les nouveautés

Dénonciation unilatérale par le Danemark de la convention de non double imposition, cela était dans l'air, nous vous renvoyons au rapport de la session 2008.

Les implications de cette dénonciation :

Les situations de non double imposition se posent pour les pensionnés et les recrutés locaux.

Les mesures concernant ces deux catégories :

- Instruction administrative devant être mise en place dans les deux mois, prévoyant d'éviter une double imposition,
- Effacer l'impôt français
- Pour les recrutés locaux l'impôt devient danois mais une étude est en cours afin de maîtriser les conséquences de ce changement

Malgré tout la France continue d'étendre son réseau par la signature avec

- L'Ethiopie et le Kenya
- Entrée en vigueur avec la Lybie le 22 septembre 2008

LES GRANDS AXES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT (APD)

Synthèse de la présentation de Monsieur Jérôme PASQUIER

La commission a reçu Monsieur PASQUIER Jérôme directeur général adjoint de la direction générale de la coopération internationale et du développement MAEE qui a fait le point sur les grands axes de l'Aide Publique au Développement (APD) il a ensuite répondu aux questions des membres de la commission.

Lors de l'exposé l'invité a mis l'accent sur :

Les objectifs de la politique d'aide

- lutte contre la pauvreté: objectif du millénaire, le constat : celui-ci est en bonne voie en Asie du Sud est, en retard en Afrique,
- dimension économique du développement,
- biens publics mondiaux (lutter contre la pollution, biodiversité, climat...)
- dimension culturelle c'est-à-dire le respect de la diversité culturelle

Les zones d'affectation de l'APD

Si l'Afrique reste une priorité , les pays d'Asie du Sud Est et les collectivités d'outre mer entrent dans la stratégie d'aide au développement ; les interlocuteurs privilégiés de l'AFD sont les Etats , les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Modernisation de l'APD

Cette dernière est soumise à la Régularisation Générale des Politiques Publiques (RGPP), il existe des mesures de modernisation et des réformes internes au ministère.

-A terme la DGCID et la Direction économique sont vouées à disparaître pour ce qui devrait être la Direction générale de la mondialisation, le nom n'ayant pas encore été acté définitivement,

-hiérarchiser les besoins et concentrer les moyens

-renforcement de la tutelle de l'AFD

- tout ou partie des fonds opérationnels de la DGCID qui étaient fortement réduits seront dans le futur directement gérés par les postes consulaires.

Les montants de l'APD

La France se situe en troisième position derrière les USA et l'Allemagne,

-L'APD représentait en 2007 0,39% du PIB français.

-Les engagements pris en matière d'APD sont de 0,70% du PIB à l'horizon 2015,

Les engagements multilatéraux :

- Fonds Européen de Développement- FED- : quote part de 19,55 % au 10^e FED
- Forte complémentarité France – UE: Code conduite européen (2007).
- Fonds mondial pour le sida 300 M€

Vous trouverez sur notre espace collaboratif, le PowerPoint que notre intervenant a mis à notre disposition.

EMPLOI – FORMATION

Synthèse de la présentation de Monsieur LAMOUREUX

Monsieur Lamouroux a développé trois points principaux dans son intervention :

- Un appel d'offre vient d'être lancé afin de mandater un prestataire qui répondra au futur cahier des charges concernant la formation professionnelle hors de l'Hexagone.
- Dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne, Monsieur Alain Catta, directeur de la DFAE, a convié les 26 représentants des autres pays membres de l'Union à une réunion afin de dresser un bilan sur les prestations offertes dans les pays membres en matière d'emploi et de formation professionnelle. Une deuxième réunion est prochainement prévue à Strasbourg.
Un questionnaire a été envoyé aux postes afin qu'ils rendent compte de l'accès aux prestations sociales dans leurs pays de résidence.

Il est suggéré que les conseillers AFE soient aussi invités à s'exprimer sur ce sujet.

- Selon Monsieur Lamouroux, il faut aujourd'hui réévaluer les priorités de l'action **emploi formation** du programme 151, compte tenu du cadre budgétaire. Cela représente 700 000 euro en 2008, crédits du MAE, et environ 500 000 euro, inscrits au Ministère de l'Emploi destinés à la formation professionnelle. Sur ces crédits, il y a 42 bourses de l'emploi ouvertes dans le monde. Il y a également de la formation professionnelle, financée sur le budget. Le Projet de Loi de Finances triennal, tel qu'il se présente, est assez précis. En 2009, un volume budgétaire équivalent à 2008 pourra être reconduit pour mener des actions sur le domaine de l'emploi et de la formation. Par la suite, ces crédits seront réduits.

Monsieur Lamouroux prévient que dans le cadre de la convention de Vienne, les consulats pourraient ne rien faire, ni dans le social, ni dans l'emploi. Tout ce qui est fait, est l'œuvre d'un volontarisme politique.

Les critères de performance justifiant l'existence d'une bourse de l'emploi sont le nombre de placements et leurs coûts.

Les membres de la commission s'interrogent sur la pertinence de ces indicateurs. L'Europe continue de représenter près de $\frac{3}{4}$ des placements (68%), notamment grâce à Londres.

Si le nombre de placements est le critère de performance, les bourses de l'emploi seront naturellement localisées dans les pays à taux de chômage réduit. Il n'est donc pas surprenant de constater l'essentiel des placements en Europe, et de voir s'ouvrir une bourse en Norvège où le taux de chômage est de 1,5%. Il faut s'interroger sur l'opportunité de mettre des moyens financiers pour concurrencer l'action publique pour l'emploi des pays européens, en particulier dans les pays affichant un marché de l'emploi dynamique. L'action publique européenne en matière d'emploi est déjà coordonnée par EURES. Il convient d'orienter les efforts pour analyser la valeur ajoutée à apporter en matière d'aide à l'accès à l'emploi dans les zones situées en dehors de l'Europe, et en particulier dans les pays où le système d'aide à l'emploi local est défaillant.

Il est alors demandé aux Conseillers élus représentants les territoires situés en dehors de l'Europe d'exprimer à Monsieur Lamouroux leur analyse de la situation locale pour favoriser son évaluation des besoins.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE BUDGET DE L'AFE

Membres du groupe : Serge VINET
Michèle BARBIER
Michel TIZON
Daniel BRIGNOLI
Eric GRANRY
François CHAPPELLET
Jean LACHAUD
Daphna POZNANSKY

A l'occasion de la réforme des conseillers généraux et régionaux prévue en 2009, nous souhaitons que soient prises en compte les considérations suivantes pour le nouveau statut des conseillers de l'AFE.

Notre Assemblée souhaite devenir une assemblée territoriale à voix délibérative, que les conseillers actuels deviennent des conseillers territoriaux avec tous les avantages et acquis sociaux y afférents et ayant, en outre, le pouvoir d'élire eux-mêmes leur propre président d'assemblée.

A ce titre, nous proposons à la Commission des Finances et Affaires Economiques l'examen des recommandations suivantes :

- 1- Prévoir les moyens nécessaires pour permettre aux Conseillers d'assister aux différentes commissions à l'intérieur de leur circonscription,
- 2- Prévoir un budget annuel forfaitaire de fonctionnement mis à la disposition du conseiller élu pour pouvoir couvrir les dépenses administratives encourues (poste, téléphone, secrétariat, etc. ...)
- 3- Donner à tous les conseillers la possibilité d'adhérer à la CFE sans rétroactivité
- 4- Que les conseillers soient assurés lors de tous leurs déplacements

Nous tenons à rappeler ici les suggestions soumises précédemment et qui restent d'actualité :

- rémunération pour les conseillers identique à celle des conseillers régionaux d'Ile de France, à savoir de l'ordre de 2700 € mensuels
- 4 déplacements annuels entre Paris et chaque circonscription en classe économique. Tout déplacement supérieur ou égal à 5h de vol effectif devant s'effectuer en classe affaires
- Pour les circonscriptions qui couvrent plusieurs pays ou provinces, prévoir les moyens nécessaires pour permettre aux conseillers de participer aux différentes commissions des bourses des pays ou provinces concernées

Fin du groupe de travail 25/09/08

ANNEXES

Les chiffres clés du programme 151
Projet de loi de finances 2009

Destination de la dépense	LFI 2008	PLF 2009	EVOLUTION	
Masse salariale	190,66	188,54	-1,11%	
Aide sociale- emploi et formation professionnelle	21,24	19,07	-10,22%	
Bourses AEF	66,96	86,1	28,58%	
Services administratifs (documents sécurisés ; service central de l'état civil ; agences consulaires ; entretien des cimetières civils ; frais de représentation et de tournées des consuls, etc....)	7,57	8,4	10,96%	
Assemblée des Français de l'Etranger	3,35	3,53	5,37%	
Election à l'AFE	0	2,3		
Rénovation de l'informatique consulaire	1,75	2,3	31,43%	
Sécurité des Français à l'étranger	1,55	0	-100,00%	
Instruction des demandes de visas -hors masse salariale-	16,85	0	-100,00%	
Total (hors réserve des parlementaires)	309,93	310,24	0,10%	
NB : Hors masse salariale	Total	119,27	121,7	2,04%

Assemblée des Français de l'Étranger

9^{ème} session

22-27 septembre 2008

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Résolution N°1 /09/08

Objet : Mise en place d'un indicateur de satisfaction des usagers des services consulaires dans le Projet Annuel de Performance du Programme N°151

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Notant avec satisfaction que l'objectif poursuivi par la DFAE tel que défini dans le Projet annuel de Performance 2008 est « d'Assurer un service consulaire de qualité » ;

Considérant que les seuls indicateurs détaillés dans le Rapport Annuel de Performance sont :

- 1- délai de délivrance des passeports, des cartes nationales d'identité et des actes d'état civil ; délai de traitement d'une demande de visa.
- 2- Coût par type de document (du point de vue du contribuable)
- 3- Proportion de décisions annulées par le juge (relatives à l'activité de traitement des demandes de visas).

Relevant qu'aucun instrument de mesure n'existe pour vérifier la satisfaction des usagers des services consulaires (accueil, traitement de la demande et respect du délai promis).

Demande que :

La DFAE crée un formulaire permettant à l'utilisateur d'indiquer son degré de satisfaction sur la qualité du service rendu par le poste consulaire à propos de l'accueil, du traitement de la demande et du respect du délai promis.

Les consulats remettent ce formulaire à chaque usager lors d'une demande de passeport, carte nationale d'identité ou acte d'état civil puis le collectent, rempli par l'utilisateur lors de la délivrance du document demandé.

La DFAE crée un indicateur sur la base des réponses collectées par le formulaire qualité permettant d'apprécier dans le rapport de performance le niveau de satisfaction de l'utilisateur face au service rendu.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		

Assemblée des Français de l'Étranger

9^{ème} session

22-27 septembre 2008

Commission des Finances et des Affaires Economiques

Vœu N°1 /09/08

Objet : Budget du Programme 151

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Souhaitant faciliter le travail de la Commission des Finances et des Affaires Economiques et permettre à l'Assemblée des Français de l'étranger d'émettre un avis destiné aux Parlementaires sur le projet de budget du programme 151 en amont de leur décision,

Emet le vœu que

Les membres de la commission des Finances et des Affaires Economiques reçoivent les éléments du Programme 151 contenus dans le projet de loi de finances avant le début de la session de septembre de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	x
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d' abstentions		